

Paris, le 16 octobre 2014

EAU DE PARIS SIGNE LA CHARTE PARIS ACTION CLIMAT

Jeudi 16 octobre, François Poupard, Directeur général d'Eau de Paris a signé la charte Paris Action Climat, engageant ainsi la régie municipale dans une démarche volontaire en faveur de la transition énergétique. La cérémonie de signature s'est déroulée à l'hôtel de ville, en présence de Anne Hidalgo, Maire de Paris, Célia Blauel, adjointe à la Maire de Paris chargée de l'environnement, du développement durable, de l'eau, de la politique des canaux et du "plan climat énergie territorial", et Olivia Polski adjointe à la Maire de Paris en charge de toutes les questions relatives au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et indépendantes.



Crédit : Eau de Paris

Eau de Paris est la régie municipale chargée depuis 2010 d'assurer le service public de l'eau de la capitale : elle alimente quotidiennement 3 millions de consommateurs en une eau de qualité. La régie produit et distribue également l'eau non potable utilisée pour le nettoyage des trottoirs et des rues, le curage des égouts, l'arrosage des parcs et jardins et le remplissage des lacs. Devenue en moins de trois ans la plus importante entreprise publique

de l'eau en France, Eau de Paris a développé des compétences en ingénierie publique qui lui permettent d'intervenir sur de nouveaux territoires d'expertises. Ainsi de l'énergie !

Pour François Poupard, cette signature consacre la dynamique dans laquelle la régie s'est engagée depuis quelques temps : « *Fidèle à sa tradition d'innovation depuis le 19e siècle, la régie recherche l'efficacité énergétique tant dans ses procédés industriels que dans la gestion de ses bâtiments et de ses véhicules et met en œuvre de nouvelles techniques de production d'énergies renouvelables à partir de l'eau (géothermie, climatisation grâce au réseau d'eau non potable, etc.).* »

Eau-énergie, deux expérimentations majeures

A la ZAC Batignolles

Eau de Paris est partie prenante de l'éco-quartier parisien Clichy-Batignolles (Paris 17e). La régie a proposé à la ville de profiter d'un puisage de l'eau à l'Albien - nappe phréatique géothermique utilisée à Paris uniquement en eau de secours en raison de son caractère stratégique – pour produire localement la chaleur de ce quartier qui accueillera 6500 habitants.



Chantier de forage de deux puits à l'Albien.

Crédit : Eau de Paris.

Elle assurera ainsi 83% des besoins en chaleur de cet éco-quartier grâce à la chaleur du sous-sol. La technique utilisée permet une économie de 4000 tonnes de CO₂ équivalent par an. L'installation fonctionnera à partir de début 2016. La vente de la chaleur ainsi produite au délégataire du service public de l'énergie (la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain - CPCU) permettra de financer le forage à l'Albien d'eau de secours.

A l'Hôtel de Ville de Paris

C'est avec l'eau non potable que le futur s'écrit à l'hôtel de ville. En 2012, il doit moderniser son système de rafraîchissement d'air du fait de l'interdiction du gaz réfrigérant R22 en 2015 et du démantèlement d'une tour aéroréfrigérante. Le système retenu par Climespace, spécialiste des réseaux de froid urbain à Paris, est une installation thermo-frigorifique à haute performance, qui permet d'optimiser localement (en sous-sol de l'édifice) la production d'énergie thermique grâce à l'utilisation d'eau non potable fournie par Eau de Paris. Pour la régie, le chantier est une occasion unique d'expérimenter techniquement et économiquement un usage industriel à partir du réseau d'eau non potable, traditionnellement réservé aux usages urbains (lavage de la voirie, arrosage des jardins, curage des égouts). Un retour sur expérience est attendu dans 6 mois.

La charte Paris Action Climat

Les engagements pour Paris :

25 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre

25 % de réduction des consommations énergétiques

25 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique

S'adapter aux évolutions du climat

Dans la continuité du Plan Climat de Paris adopté en 2007, dans une démarche de facteur 4 afin de réduire l'ensemble de ses émissions et de ses activités de 75 % en 2050 par rapport à 2004, la charte Paris Action Climat s'inscrit dans une démarche de lutte contre le dérèglement climatique. En signant la charte, le partenaire s'engage à maîtriser ses consommations énergétiques et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. En contrepartie, la Ville animera un club des partenaires de la charte Paris Action Climat, permettant l'échange et le partage d'expérience entre les différents acteurs et valorisera les bonnes pratiques des partenaires au travers de ses supports de communication¹.

L'engagement des partenaires de la Charte Paris Climat se définit en trois étapes, chacune correspondant à un niveau d'engagement. Eau de Paris s'engage dans la première étape : l'adhésion à la charte.



Concrètement, le partenaire s'engage sur des objectifs quantifiés et mesurables de réduction de gaz à effet de serre et/ou de consommation énergétique. Il s'engage à mettre en œuvre un programme d'actions d'ici à 2020. Bien qu'elle ne soit engagée qu'à l'étape 1 de la Charte Paris Action Climat, la régie a d'ores et déjà amorcé de grands projets en faveur :

- de la limitation des gaz à effet de serre par la mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Entreprise important comprenant la diversification des modes de transport, le renouvellement et la réduction de sa flotte.

¹ Voir le site parisactionclimat.paris.fr

- D'une volonté de diminuer ses consommations énergétiques en commençant par le choix d'un siège HQE construction Haute Performance Énergétique et en s'inscrivant dans une démarche de certification HQE exploitation
- En s'inscrivant dans le développement de la diversité énergétique et des énergies renouvelables, comme en ce moment à l'éco-quartier Clichy-Batignolles ainsi que par la mise en service de 2013 de plusieurs sites équipés de panneaux photovoltaïques.

Contact presse : Charlotte Henry - 01 58 06 35 92 - presse@eaudeparis.fr

Eau de Paris est la régie municipale en charge de la production et de la distribution de l'eau dans Paris. Interlocuteur unique des usagers et des abonnés, Eau de Paris gère l'ensemble du circuit de l'eau, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs. Elle est également garante de la qualité et de la pression de l'eau. Eau de Paris est certifiée ISO 9001:2008, ISO 14001:2004, OHSAS 18001:2007 pour toutes ses activités liées à la production, et à la distribution de l'eau potable, et à la relation abonnés-usagers. La régie a reçu le label égalité au titre de son engagement en faveur de l'égalité femmes hommes ainsi que le label diversité. Eau de Paris a été élue service client de l'année 2014.

Eau de Paris, c'est :

- 3 millions d'usagers
- 478 000 m³ d'eau potable consommés en moyenne par jour à Paris
- 200 000 m³ d'eau non potable produits par jour à Paris
- 93 000 compteurs
- Eaux souterraines : 50 % de l'eau prélevée dans 102 points de captage dans les régions de Provins, Sens, Fontainebleau et Dreux
- Eaux de rivière : 50 % de l'eau prélevée dans La Seine et la Marne pour alimenter la capitale
- 470 km de 3 aqueducs principaux : la Vanne, le Loing et l'Avre
- 2 000 km de canalisation d'eau potable dans Paris
- 5 grands réservoirs situés aux portes de Paris (dont Montsouris)
- 6 usines de traitement : 4 pour les eaux souterraines et 2 pour les eaux de rivières
- 1 200 points de distribution publics d'eau potable à Paris dont 3 fontaines à l'Albien, 100 fontaines Wallace, 4 fontaines du millénaire, 9 fontaines Totem, 2 fontaines Arceau, 5 fontaines Poings d'eau et 5 fontaines Pétilantes
- 62 critères de potabilité analysés et 1 million de mesures de surveillance par an
- 85 247 hectares de périmètres de protection des captages et 137 agriculteurs en contrat avec Eau de Paris
- Un taux de satisfaction de 92% des usagers envers le service public de l'eau

www.eaudeparis.fr

